

## Après les annonces du Président de la République...

### LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR VALIDE LES PROPOSITIONS DE L'UNSA POLICE !

Après la gratuité des transports, le Ministre de l'Intérieur valide une RÉFORME STATUTAIRE D'AMPLEUR sans précédent pour une mise en application au 1er janvier 2023.

- ✓ Résorption des viviers examens PRO dès 2022 et majoration des taux d'encadrement !
- ✓ Renforcement de l'encadrement intermédiaire : revalorisation des fonctions de MEEEX et RULP
- ✓ Valorisation du policier du quotidien: fusion des grades de gardien de la paix et brigadier perspective d'aboutissement en 2023 !

L'UNSA Police participera activement à la concrétisation des mesures annoncées !

